



SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16
E-mail : snui@snui.fr http://www.snui.fr Réf. PC/05

Paris, le 30 Juin 2005

Communiqué de presse

GREVE AUX IMPOTS LE 7 JUILLET : NON A LA PAGAILLE

Nous ne voulons pas que Rhodia soit le seul souci de Thierry Breton dans la période.

Il a convoqué un comité ministériel le 7 juillet et les agents des Impôts tiennent à lui faire savoir que son plan de restructuration ne passe pas, qu'il n'a, d'autre part, toujours pas défini ses « ambitions sociales » évoquées en avril.

C'est à la grève qu'appelle le SNUI le 7 juillet pour que la pagaille des remodelages de services cesse enfin (ça dure depuis 5 ans !), pour que les efforts collectifs soient rémunérés, pour que la relation de travail soit améliorée et non plus polluée par un excès d'« évaluations » et d'« indicateurs ».

Dans le détail, le plan Breton va avoir les effets suivants :

Pour les entreprises :

Réduction des services répondant aux questions les plus complexes des PME. C'est assez souvent au chef lieu de département qu'elles devront s'adresser pour leurs démarches. De plus, les agents chargés des procédures lourdes de « recouvrement forcé » seront regroupés en une brigade éloignée des réalités locales des bassins économiques et soumise à des objectifs chiffrés incompatibles avec une application juste du Code Général des Impôts.

Pour les particuliers :

Le maillage territorial des 850 centres des Impôts va être fragilisé malgré l'affichage de nouveaux services (encaissement des chèques d'impôts, plans de règlement échelonnés...). Tout est fait, en réalité, pour supprimer des emplois (annonces COPE) en « désintoxiquant le contribuable du guichet » selon une formule échappée par un responsable administratif.

Le plan BRETON plébiscite l'accueil virtuel et anonyme avec la création d'une boîte vocale et d'une adresse mèl commune aux services des Impôts et du Trésor. C'est un trompe l'œil alors que le public continue de se déplacer physiquement et d'exiger un contact direct avec le gestionnaire de son dossier.

Pour les notaires :

Les formalités d'enregistrement (ventes immobilières, successions...) seront regroupées à court terme au chef lieu de département. Ce n'est pas un progrès pour l'administration de proximité.

Pour les élus locaux :

On leur laisse croire que la DGCP va être leur interlocuteur privilégié et on transfère ainsi le Domaine vers les Trésoreries générales, mais ce qu'il faut redouter à terme c'est la sortie de la sphère publique et la création d'agences.

Le SNUI défend, au contraire :

- un accueil physique de qualité, mais cela nécessite des moyens humains,
- le maintien de la proximité entre le service gestionnaire des dossiers et le public,
- l'arrêt des projets de démantèlement de l'administration fiscale alors que les outils informatiques permettent aujourd'hui de partager l'information sans casser les services.

Pour recevoir les communiqués de presse sur messagerie, consulter le site snui.fr